

**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière
du Conseil de section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue
tenue le 11 novembre 2020 à distance (TEAMS)**

Étaient présents :

La bâtonnière	Me Sandra Ethier
La première conseillère	Me Nathalie Samson
La secrétaire	Me Véronic Picard
La trésorière	Me Claude Cossette
Les conseillers	Me Joannie Jacob Me Cassandra Neptune (a quitté vers 7h30)

Étaient absents:

Les conseillers	Me Cathy Coulombe Me Pascal Jolicoeur
Le conseiller jeune Barreau	Me Marc-Olivier Langlois (présent quelques minutes en fin de rencontre pour faire le suivi de ces dossiers)

1. Ouverture de l'assemblée

Me Sandra Ethier déclare l'assemblée ouverte à 17:46, le quorum étant constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 20201111-01
Re : adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Me Cassandra Neptune, appuyé par Me Joannie Jacob, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux : 3.1. 2 septembre 2020 3.2. 30 septembre 2020
4. Suivi au procès-verbal
5. Finances – Me Cossette - Trésorerie et archives - Facture Mac
6. Comités permanents du Barreau de l'A-T : suivi
6.1. Comité Formation – Me Jacob • Formation de 2020
6.2. Exercice illégal – Me Coulombe
6.3. Communications-Journal – Me Jolicoeur
6.4. Informatique – Page Facebook- Me Langlois
6.5. Justice dans le Nord – Me Neptune et Me Samson
6.6. Comité du jeune Barreau – Me Langlois
6.7. Comité de liaison – Me Ethier et Me Samson 6.7.1. Cour du Québec 6.7.2. Cour supérieure
6.8. Mérite et prix reconnaissance – Me Ethier
7. Comités ponctuels du Barreau de l'A-T : aucun suivi
8. Comités hors Barreau : suivi
8.1. Pratique privée – Me Jolicoeur
9. Association des avocats de province – Me Coulombe
10. APAAQ – Me Jolicoeur
11. Règlements généraux (Articles 1 à 24)
12. Activités de la bâtonnière (tableau) – Me Ethier
13. Correspondances (tableau) - Me Ethier
14. Varia 14.1. Covid CRA 14.2. Cotisation 2021-2022 14.3. Politique sur la compensation financière 14.4. Projet de Loi 75 14.5. Facture congrès 2020
15. Prochaine réunion : 16 décembre 2020
16. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux :

3.1. 2 septembre 2020

Le nombre de membres qui étaient présents le 2 septembre 2020 et qui sont présents ce soir est insuffisant pour que nous puissions procéder à l'adoption. Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

3.2. 30 septembre 2020

Résolution 20201111-02

Re : adoption du procès-verbal du 30 septembre 2020

Sur proposition de Me Nathalie Samson, appuyé par Me Joannie Jacob, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 30 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

4. Suivi au procès-verbal

Réunion du 21 août 2019

14.2. Liste des avocats

Me Coulombe nous a fait parvenir un suivi écrit.

La tâche du répondant consiste à assister l'avocat de moins de 2 ans d'expérience. Il doit être membre du Barreau depuis plus de 2 ans, avoir pratiqué plus de deux ans en droit criminel et savoir que l'avocat est de garde et être disponible sur appel durant le temps de garde de cet avocat afin de l'assister au besoin.

Me Coulombe relancera les avocats de la défense afin de savoir le nombre d'entre eux intéressé à s'inscrire au service de garde. Nous devons obtenir un minimum de 5 avocats pour que le service soit viable.

Réunion du 18 mars 2020

14.1. Retour sur le conseil de section du Barreau à Montréal du 27 et 28 février 2020

Après vérification par Me Ethier, les documents que la bâtonnière reçoit lors des conseils élargis sont confidentiels et ne peuvent pas être transmis aux membres du conseil de section. Des comptes-rendus verbaux peuvent toutefois être faits aux membres.

Point terminé.

Réunion du 10 juin 2020

15.1. Serrure vestiaire des avocats

La serrure est installée et la facture a été reçue par Me Cossette.

Point terminé.

Réunion du 30 septembre 2020

14.1. Mandat de la bâtonnière

Me Ethier précise qu'elle souhaite que le conseil de section se dote d'un plan afin de réaliser des actions concrètes. Voici donc le plan d'action que souhaite mettre de l'avant notre bâtonnière :

1. Le Nord

Me Ethier, Me Samson et Me Neptune se rencontreront prochainement afin de cibler les actions à réaliser.

2. Les dépenses de la bâtonnière et du conseil de section

Me Ethier souhaite limiter au maximum les frais reliés aux rencontres. Ainsi toutes les rencontres du conseil se dérouleront virtuellement à l'exception des deux dernières : la rencontre post-aga ainsi que lors de l'AGA.

De plus, Me Ethier nous informe qu'elle-même et Me Samson, première conseillère, ont assisté à l'AGA de l'AAP ainsi qu'au conseil élargi à distance. La rencontre de février est prévue en présentiel à Trois-Rivières.

3. Dossier du palais de justice de Rouyn-Noranda

Me Ethier souhaite que nous relançons le comité mise aux normes du palais de justice de Rouyn-Noranda. Me Ethier mettra la main sur la documentation des activités du comité et contactera Me Barrette.

Ce comité devra être ajouté à l'ordre du jour de la prochaine rencontre à titre de point récurrent.

4. La page Facebook

Une réflexion doit être faite à savoir si nous maintenons la page Facebook ou si nous retournons à un site web. Nous avons dû agir rapidement lorsque nous

avons su que notre site web serait fermé en raison de son caractère désuet. Me Pierre-Olivier Savard devra se pencher sur la question. Il devra déterminer la faisabilité de retourner au site web et nous fournir les coûts d'une telle option. Me Langlois contactera Me Savard à cet effet.

Dans l'intervalle, nous devons également déterminer ce que nous souhaitons voir se retrouver sur la page Facebook.

5. Comité liaison Cour supérieure

Me Ethier souhaite relance ce comité.

6. Comités Mérite et Prix reconnaissance

Le travail de modernisation des règles et du processus de soumission des candidatures déjà entamé sera poursuivi.

7. Formation

Il faut repenser nos pratiques compte tenu de la pandémie. Il serait intéressant que des formations autres que juridiques soient dispensées.

8. Proactivité

Me Ethier compte sur la participation des membres du conseil de section et les divers responsables de comités pour mener à terme ses activités régulières ainsi que le plan d'action.

5. Finances

Me Cossette devra faire parvenir à Me Picard les dépenses effectuées entre le 12 juin 2020 et aujourd'hui pour approbation à la prochaine rencontre.

- Trésorerie et archives

Me Ethier s'intéresse aux finances. Elle s'interroge à savoir la façon dont elles sont comptabilisées et si elles sont archivées. Me Picard indique que depuis qu'elle est secrétaire, elle n'a jamais rien reçu au niveau des finances à l'exception des bilans finaux insérés dans le rapport annuel. Me Cossette nous explique sa méthodologie. L'ensemble des revenus et dépenses sont comptabilisés dans un document Excel. Me Ethier demande à Me Cossette d'avoir accès à ce document Excel. Ainsi, Me Cossette fournira une clé USB contenant le document à Me Picard et cette dernière l'apportera à Me Ethier.

- Facture Mac

Le Barreau du Québec a autorisé le remboursement d'une partie de la cotisation de certains avocats à la suite de la Covid. Me Ethier informe Me Cossette qu'elle recevra une facture et que celle-ci peut être payée sur réception. La facture représente un montant de moins de 500\$.

6. Comités permanents du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue : suivi

6.1. Comité Formation

Me Laberge a organisé une formation portant sur les personnalités difficiles. La formation sera dispensée en salle à Rouyn-Noranda le 4 décembre 2020. Une estimation des coûts nous a été transmise. On constate que le prix de la salle est très élevé. Il est demandé à Me Jacob de voir avec Me Laberge si nous ne pourrions pas trouver une salle moins dispendieuse.

Le Barreau de notre section accorde un montant de 1000\$ pour la formation. Toutefois, il avait déjà été discuté dans le passé de rendre disponible un montant à la formation pour faciliter la gestion de ce comité. Ce montant devait être constitué des sommes disponibles au sein de nos finances qui proviennent des excédents réalisés par la formation dans le passé. Me Cossette devra, pour la prochaine rencontre, déterminer le montant total disponible. Ce dernier pourra par la suite être utilisé et géré par la personne responsable de la formation soit Me Laberge.

On nous demande de nous prononcer sur le tarif qui devrait être fixé pour la formation du 4 décembre prochain. Compte tenu des dépenses, nous croyons que le montant devrait être établi à 150\$ pour les membres du jeune Barreau et à 180\$ pour les membres réguliers.

Il faudra prévoir une formation pour février.

6.2. Exercice illégal

Me Ethier a été contacté par Me Éliane Hogue, du syndic du Barreau pour nous informer qu'il travaillait déjà à la réalisation d'affiches pour une campagne provinciale. Nous devons donc mettre fin à nos démarches. Me Coulombe devra nous faire un suivi de cette campagne.

En son absence, Me Coulombe nous a fait parvenir un suivi écrit. Il y a un dossier potentiel d'exercice illégal. Me Coulombe nous donnera davantage d'information à la prochaine rencontre.

6.3. Communications-Journal

La prochaine parution est prévue pour le début décembre 2020. En raison de la situation de la Covid 19, il y aura seulement une version électronique. Me Kélada demande aux gens intéressés de soumettre leur article de le faire au plus tard le 13 novembre 2020.

6.4. Informatique – page Facebook

Me Langlois n'a pas été en mesure de s'entretenir avec Me Savard. Il nous informe que nous avons reçu une esquisse du logo du Barreau.

6.5. Justice dans le Nord

Suivi réunion du 30 septembre 2020

Signature des procédures dans le Nord: Me Neptune indique avoir contacté monsieur Mathieu Boki, responsable des contrats avec les agents de sécurité. Ce dernier recontactera Me Neptune à la fin du mois.

Rencontre du 11 novembre 2020

Me Neptune a discuté avec Me Ethier et il a été décidé de distinguer les deux comités sur la justice dans le Nord soit celui du Barreau du Québec et celui du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue. Les deux comités seront traités distinctement dans l'ordre du jour des prochaines rencontres du conseil de section.

Me Neptune va continuer d'agir sur le comité du Barreau du Québec sur le système de justice au Nunavik. Elle transmettra toute la documentation pertinente à Me Ethier ainsi qu'à Me Picard. Elle s'informerait également du mandat de ce comité.

Me Neptune, Me Samson et Me Ethier vont cibler cinq points importants sur lesquelles nous voulons nous pencher. Ceux-ci seront ajoutés à notre plan d'action et nous travaillerons à trouver des solutions.

6.6. Comité du jeune Barreau

La grande guignolée des médias fonctionnera différemment en raison de la Covid. Me Karolanne Bellerose essaie de faire une levée de fond pour pouvoir donner un certain montant puisque le jeune Barreau s'implique depuis plusieurs années à cette cause.

6.7. Comité de liaison

6.7.1. Cour du Québec

Les membres participants ont été consultés par le biais d'un doodle afin de déterminer la date de la rencontre. Celle-ci aura lieu le 6 janvier 2021 et, à la demande de la juge Chabot, elle portera sur le Nord exclusivement. Les divers participants seront sollicités prochainement relativement aux sujets à mettre à l'ordre du jour.

Certains avocats ont précisé qu'ils aimeraient qu'une rencontre soit également tenue pour le sud, et ce, principalement en matière criminelle. Nous pourrions organiser une telle rencontre après celle de janvier 2021. Il n'est pas nécessaire de faire de rencontre au niveau de la chambre civile.

6.7.2. Cour supérieure

Me Ethier prévoit relancer ce comité vers le mois d'avril. Plusieurs choses ont été mises en place suite à la Covid. Il faut donc nous laisser le temps de s'adapter et voir si des interventions sont nécessaires.

6.8. Mérite et prix reconnaissance

Le comité refonte, présidé par Me Jacob, va se pencher sur l'amélioration des règles de ces deux distinctions et faire des recommandations au conseil de section.

Me Picard devra retourner le procès-verbal qui désigne les membres du comité à Me Jacob afin que cette dernière puisse les relancer et valider leur intérêt.

7. Comités ponctuels du Barreau de l'A-T :

Aucun suivi.

8. Comités hors Barreau

8.1. Pratique privée

Me Claude Bédard nous avise que le comité de pratique privée a eu une rencontre le 6 novembre dernier. À la suite de la rencontre, les membres ont été avisés qu'un groupe de travail indépendant a été formé pour étudier la réforme du tarif d'aide juridique. Le comité a également été informé que les travaux sur la

remise de la rétroactivité vont bon train et qu'elle devrait possiblement être versée aux membres avant la fin décembre 2020. Une prochaine rencontre est prévue aujourd'hui à 16 :30.

9. Association des avocats et avocates de province

Me Coulombe nous a fait suivre un courriel de Me Alexandra Bourgeois. Voici les grands chantiers de l'AAP :

1. Cour supérieure

La Cour s'est adressée à l'AAP afin de recueillir les expériences des avocats pratiquant à l'aide des moyens technologiques depuis leur implantation en raison de la Covid. Cette dernière souhaite obtenir un portrait des bons coups et des ratés à travers le Québec. Nous sommes invités à transmettre nos expériences à la présidente de l'AAP.

2. Cour du Québec

L'honorable Lucie Rondeau a adressé à l'AAP une demande de consultation relativement aux possibles modifications des formulaires de protocole de gestion de l'instance en matière civile ainsi que le formulaire de déclaration de mise en état. Me Ethier a déjà transmis ses commentaires à ce sujet.

3. Sténographes

Plusieurs régions éprouvent des difficultés quant à la possibilité de tenir des interrogatoires préalables en personne en raison des mesures sanitaires imposées. Certains avocats s'étaient déplacés vers les salles de conférences des hôtels, mais ces derniers refusent désormais de les recevoir. À l'aide de l'Association des sténographes du Québec, une opinion a été obtenue du Barreau du Québec confirmant que les interrogatoires préalables sont des réunions nécessaires à l'exploitation d'une entreprise permettent ainsi aux hôteliers de recevoir les avocats.

4. Cotisation CAIJ

Les membres fondateurs du CAIJ ont formulé une recommandation au Barreau du Québec quant au montant de la cotisation 2021-2022. Cette dernière a été acceptée par le CA et un AGE du Barreau du Québec se tiendra le 16 décembre à midi afin de recueillir les commentaires des avocats à ce sujet.

5. Association des barreaux régionaux

La directrice générale et le comité exécutif sont à préparer une structure et un budget pour ce nouveau projet qui sera travaillé en équipe lors du prochain conseil d'administration de l'AAP le 3 décembre prochain.

10. APAAQ

Me Pierre Grygiel demande au conseil de section d'évaluer la possibilité que le représentant de l'APAAQ puisse assister aux assermentations afin de pouvoir présenter un bref discours. Cette demande avait déjà été traitée. Me Ethier nous informe qu'elle a discuté avec Me Grygiel à ce sujet.

De plus, l'APAAQ remettra une adhésion d'un an gratuite à tous les nouveaux avocats et avocates assermentés.

11. Règlements généraux

Les membres se penchent sur les articles 1 à 24 des règlements généraux en vue de leurs refontes.

Article 1 : Les membres se questionnent sur l'article 1 c) et d). Il est décidé d'attendre que l'exercice soit complété afin de proposer un changement cohérent.

Il devrait être ajouté : « Président : celui qui préside l'assemblée générale annuelle ».

Article 3 : Me Samson se propose de se pencher sur le changement de nom du Barreau de notre section. Nous ne ferons donc pas de modification à cet article pour le moment.

Article 5 : Les membres se questionnent sur l'existence d'un sceau. Me Picard vérifiera avec Me Jolicoeur s'il détient le sceau. Si nous n'en avons pas, il sera opportun de retirer cette disposition.

Article 6 : On devrait plutôt y lire : d'Abitibi

Section III : On devrait y lire : Assemblées générales annuelles des membres

Article 14 : On devrait y lire : En cas d'incapacité d'agir du bâtonnier et de la première conseillère, tout autre membre...

Article 18 : On devrait y lire : ...on droit de voter les membres présents de ...

Article 19 : On devrait enlever « présents »

Article 20 : On devrait y lire : En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

Il sera opportun de faire une réunion exclusivement sur les changements à proposer aux règlements en mars en prévision de l'AGA.

12. Activités de la bâtonnière

Me Ethier fera parvenir le tableau des activités à Me Picard.

Me Sandra Ethier a participé à la remise de la médaille de Me Marc Lemay, à 3 assermentations de nouveaux avocats ainsi qu'à une entrevue à TVA portant sur la situation de la Covid et son mandat.

Me Ethier fera parvenir le lien de l'entrevue à Me Langlois afin qu'il soit ajouté à la page Facebook.

13. Correspondances

Me Ethier fera parvenir le tableau des correspondances à Me Picard.

14. Varia

14.1. Covid CRA

Point retiré.

14.2. Cotisation 2021-2022

Me Picard indique que lors de l'AGA de septembre dernier, nous avons abordé la question de la cotisation 2021-2022 avec les membres. Il avait alors été proposé par Me Ferron d'augmenter la cotisation de 1.3% annuellement soit la même augmentation que l'année en cours. Cette proposition avait été secondée et par la suite adoptée à l'unanimité. Me Picard propose d'adopter une résolution en ce sens.

Résolution 20201111-03
Re : cotisation 2021-2022

ATTENDU QUE la cotisation des membres pour l'année 2020-2021 était de 179,80\$ pour les membres du Barreau et à 22,28 \$ pour les avocats à la retraite ;

ATTENDU QUE le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue est en bonne santé financière ;

ATTENDU QUE les avocats présents lors de l'assemblée générale annuelle des membres tenue le 10 septembre dernier ont exprimé à l'unanimité leur volonté de voir la cotisation 2021-2022 augmentée de 1,3 % ;

Sur proposition faite par Me Joannie Jacob, appuyée par Me Sandra Ethier, il est résolu :

- QUE la cotisation des membres pour l'exercice 2021-2022 soit augmentée de 1,3% ;
- QUE la cotisation pour l'exercice 2021-2022 soit établie à 182,14\$ pour les membres et à 22,57\$ pour les membres à la retraite du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue ;
- QU'une possibilité de payer la cotisation en un seul ou deux versements soit offerte aux membres, à l'exception des avocats à la retraite, et ce, sans frais ;
- D'imposer des frais administratifs de 5.70\$ pour les membres payant leur cotisation en neuf versements, soit le même montant que l'an dernier.

Adoptée à l'unanimité.

14.3. Politique sur la compensation financière

Étant donné qu'une résolution a été adoptée lors de l'assemblée générale annuelle au sujet des montants versés aux officiers, il y a lieu de modifier la politique financière. En effet, lors de la dernière AGA, nous avons fait part de notre réflexion aux membres relativement aux frais de fonction.

À la suite de notre proposition, il a été résolu, à l'unanimité, que les frais de fonction soient établis à 6000\$ (bâtonnier) et 3000\$ (autres officiers) et qu'ils soient versés le 1^{er} mars de chaque année au prorata du nombre de mois où l'officier a occupé la charge.

Résolution 20201111-04

Re : modification frais fonction – Politique financière

ATTENDU QUE les membres du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue se sont prononcés sur l'augmentation et les modalités du versement des frais de fonctions des officiers de notre section lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 10 septembre dernier;

Sur proposition de Me Joannie Jacob, appuyé par Me Sandra Ethier, il est résolu de modifier l'article 1 de la *Politique du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue concernant les honoraires à être versés aux membres du conseil de section, les frais de déplacement et autres dépenses du conseil de section* de la façon suivante :

1. Frais de fonction :

Le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue versera annuellement au bâtonnier, au premier conseiller, au secrétaire et au trésorier les frais de fonction suivants

Bâtonnier :	6 000 \$
Premier conseiller :	3 000 \$
Secrétaire :	3 000 \$
Trésorier :	3 000 \$

Les frais de fonction seront versés le 1^{er} mars de chaque année, au prorata du nombre de mois où l'officier a occupé la fonction.

En plus des frais, des frais raisonnables de dépenses non autrement prévues à la présente politique, incluant notamment les frais de conférence téléphonique et de poste, reliées à leur fonction seront également remboursés, sur présentation des factures;

Une fois la vérification des règlements généraux complétée, il est convenu de procéder au même exercice avec la politique financière.

14.4. Projet de Loi 75

Le ministre Jolin veut réformer et légaliser les cliniques juridiques. De telles cliniques existent dans plusieurs provinces canadiennes. Le Barreau du Québec veut aller de l'avant, mais certaines sections sont hésitantes en raison de l'enjeu

de la pratique illégale. Toutefois, il faut savoir que selon le projet de Loi, c'est le Barreau du Québec qui déterminera les règles de fonctionnement. Me Ethier nous indique que ce sujet a suscité de vives discussions au conseil élargi du Barreau. Après discussion, notre section est favorable au projet de Loi.

14.5. Facture congrès 2020

Me Langlois indique que le comité du congrès 2020 avait fait l'achat de cartables pour les congressistes. L'achat a été fait avant l'annulation de l'activité. Il est décidé de rembourser cette dépense. Les cartables pourront être donnés dans une prochaine activité. Me Langlois devra faire parvenir la facture à Me Cossette pour remboursement. /1

15. Prochaine réunion :

La prochaine réunion régulière du conseil de section se tiendra le 16 décembre 2020 à 17h30 par l'application TEAMS.

16. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Me Joannie Jacob, appuyée par Me Marc-Olivier Langlois, l'assemblée est levée. Il est 20 :52.

Me Sandra Ethier
Bâtonnière

Me Véronic Picard
Secrétaire

Tel que lu et adopté à l'assemblée du 16 décembre 2020.